
De : jean-michel AMAURY [REDACTED]
Envoyé : jeudi 5 juin 2025 16:30
À : enquete plu1 <enquete.plu1@marguerittes.fr>
Objet : Avis défavorable

Bonjour,

je tiens à exprimer ici un avis défavorable à la transformation d'une zone boisée de garrigue de la commune de Margueritte en site de production photovoltaïque.

Si la production d'énergie renouvelable est un objectif louable, elle perd tout son sens si elle se fait au détriment d'espaces naturels comme l'est la colline de garrigue concernée :

- car elle détruit de l'espace naturel abritant faune et flore, espace déjà fortement fragmenté par l'occupation progressive de la garrigue (pistes, mazets et habitations, ...). Elle impacte donc la survie de nombreuses espèces locales.
- car elle réduit la fixation du sol de garrigue, qui partira vers l'aval à chaque orage et épisode cévenol : il est à prévoir une accentuation des coulées et inondations en aval (sur l'autoroute par exemple).
- car elle détériore l'esthétique de ce paysage de garrigue par la surface concernée.

La place de tels projets est sur des zones déjà artificialisées (toits, ombrières de parking, friches industrielles, etc...) comme il en existe beaucoup à proximité.

Merci de prendre en considération cet avis

Jean-Michel AMAURY